

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

Avis 2018/12

Avis sur la demande de dérogation du Grand Port Maritime de la Guadeloupe pour le prélèvement, l'utilisation et le transport de fragments, de gamètes et de larves de 4 espèces protégées, *Acropora cervicornis*, *A.palmata*, *Orbicella annularis* et *O.faveolata* dans le cadre du programme d'action Cayoli.

Contexte

Dans le cadre de sa politique de préservation du domaine public naturel et de l'application des mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) liée à la mise en œuvre de ses programmes d'aménagement, le Grand Port Maritime de Guadeloupe, représenté par le président du directoire du GPMG, Yves Salaün a fait une demande de dérogation concernant 4 espèces de coraux protégés : *Acropora cervicornis*, *A.palmata*, *Orbicella annularis* et *O.faveolat*. Ces quatre taxons devraient faire l'objet de programmes de reproduction et de restauration, projet Cayoli, dont la mise en œuvre a été confiée au bureau d'étude Coraïbes. Différentes actions sont prévues sur 5 ans :

I) Dans le cadre de la propagation sexuée :

- La collecte et le transport de gamètes,
- La reproduction en laboratoire et la fixation des polypes sur des structures artificielles,
- La mise en culture dans une pépinière marine,
- La transplantation des structures artificielles dans le milieu naturel,

II) Dans le cadre de la propagation asexuée :

- La collecte, dans le milieu naturel, et le transport de 100 fragments d'*Acropora palmata* et de 63 fragments d'*Acropora palmata*,
- La mise en culture dans une pépinière marine
- La fragmentation et la transplantation des boutures présentes actuellement dans la pépinière de la Caye Dupont (620 boutures d'*Acropora cervicornis* et 20 boutures d'*Acropora palmata*) sur le même site et sur deux nouveaux emplacement : à Folle Anse de Marie-Galante et à Port Louis ou Bouillante. La fragmentation des boutures déjà en pépinière, devrait aboutir à 990 fragments.

III) Dans le cadre de la transplantation dans le milieu naturel :

- Le transport et l'implantation des boutures et des polypes sur 10 sites dont 3 seuls semblent être favorables en raison de leurs qualités, à Capesterre Belle-eau, à Malendure et à la Pointe Lézarde.

Supports présentés

Les documents fournis par le pétitionnaire et la DEAL de Guadeloupe sont :

- Les formulaires Cerfa reçus par la DEAL le 25 avril 2018
- Le dossier de demande de dérogation reçu par la DEAL le 25 avril 2018
- L'avis du service instructeur en date du 29 juin 2018
- L'avis du Dr Claude Bouchon, spécialiste référent des coraux aux Antilles Françaises.

Avis du CSRPN

Au vu des éléments portés à la connaissance du CSRPN,

Au vu des critères IUCN des espèces traduisant leurs risques de disparition : « Critique » pour *A.cervicornis* et *A.palmata* et « En danger » pour *O. annularis* et *O.faveolata*

Au vu des résultats peu convaincants des programmes de restauration présentés,

En prenant en compte la fragilisation des populations des espèces de coraux, inhérente à la dégradation des eaux du littoral et aux événements climatiques majeurs,

Le CSRPN de Guadeloupe émet à 7 voix pour, 2 contres et 2 abstentions :

Un avis défavorable pour :

- les prélèvements de nouveaux fragments de coraux dans le milieu naturel en raison des risques (nécroses et mortalités) qu'ils pourraient faire courir à des populations déjà impactées ou épargnées, qui représentent des stations importantes pour le repeuplement naturel.

Un avis favorable pour :

- le programme de reproduction et d'élevage à partir de la récolte de gamètes, pas dommageable pour les populations et ce sur 5 ans, sous condition d'une réimplantation à titre expérimental sur des sites en bon état du point de vue de la qualité de l'eau, assorti d'un suivi sur au moins 5 ans, validé par des experts externes au programme.
- l'utilisation des boutures présentes actuellement en pépinière, sous condition d'une réimplantation à titre expérimental sur des sites en bon état du point de vue de la qualité de l'eau, assortie d'un suivi sur au moins 5 ans, validé par des experts externes au programme.

Fait à Sainte-Rose, le 22 août 2018,

Le Président du CSRPN

G.Lebland

